



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Läpp- und Polieröl JL5-20 Plus

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Secteur d'utilisation [SU]

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

Usages déconseillés

Secteur d'utilisation [SU]

aucune

Conditions d'utilisation recommandées

Liquide de refroidissement - non miscible à l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

joke Technology GmbH
Asselborner Weg 14-16, D-51429 Bergisch Gladbach
Téléphone +49 (0) 22 04 / 8 39-0, Fax +49 (0) 22 04 / 8 39-60
E-Mail info@joke.de
Internet www.joke.de

Service des renseignements

Téléphone +49 (0) 22 04 / 8 39-0
Fax +49 (0) 22 04 / 8 39-60
E-mail (personne compétente):
safety-data-sheet@joke.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Vergiftungs-I-Z. Freiburg
Téléphone +49 (0) 761 / 1 92 40
INERIS DRC/VIVA/EVEC, France; Telephone: +33 8
2020 1816

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Asp. Tox. 1	H304	
-------------	------	--

Consignes en cas de risques pour la santé

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS08

Mot signal

Danger

Consignes en cas de risques pour la santé

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Consignes de sécurité

Réaction

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.

Stockage

P405 Garder sous clef.

Evacuation

P501 Éliminer le contenu et les contenants conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Kohlenwasserstoffe, C14-C18,n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, Aromaten (2-30%)

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

Propriétés physiques

Aucune donnée disponible

Propriétés nuisibles à la santé

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Propriétés dangereuses pour l'environnement

Aucune donnée disponible

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
	920-360-0	Kohlenwasserstoffe, C14-C18,n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, Aromaten (2-30%)	25 < 100	Asp. Tox. 1+, H304 / , EUH066



REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
	Kohlenwasserstoffe, C14-C18,n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, Aromaten (2-30%)	01-2119448343-41

Remarques complémentaires

Huile de base hautement raffinée (extrait IP 346 DMSO <3%).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de difficulté à respirer, donner de l'oxygène.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Oter immédiatement les vêtements souillés, y compris les sous-vêtements et les chaussures.

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact existantes si possible

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Observez le danger d'aspiration.

La personne concernée a besoin de calme.

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Une fumée dangereuse peut survenir.

L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut causer de graves problèmes de santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Mettre les personnes en sûreté.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Équipes d'intervention

Mettre les personnes en sûreté.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

En cas de pollution des eaux ou des égouts, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Travailler dans des locaux bien aérés.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition.
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Porter des chaussures à semelle conductrice.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.
Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides ou des bases.
Tenir à l'écart des matières inflammables
Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit bien ventilé.
Protéger du rayonnement direct du soleil.
Conserver les récipients à l'abri de l'humidité.
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

Classe de 10
stockage (RFA)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Remarques complémentaires

Les réglementations légales nationales et locales doivent être observées.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit

Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

Informations sur le matériau des gants [type / type, épaisseur, durée de perméation / durée de mouillage, force de mouillage]: EN 374, NBR (caoutchouc nitrile), 480 min., 0,4 mm

Il est recommandé de vérifier la résistance chimique des gants de protection spécifiés pour des applications spéciales avec le fabricant de gants.

Protection des yeux

lunettes avec protection latérale

Autres mesures de protection

vêtement de protection anti-feu et antistatique

Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement

Mesures de prévention des expositions relatives au produit

Prendre les mesures de protection appropriées pour limiter ou empêcher les émissions.



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect liquide	Couleur incolore	Odeur caractéristique
--------------------------	----------------------------	---------------------------------

Seuil olfactif

Aucune donnée disponible

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non applicable				
plage d'ébullition	non déterminé				
Point de fusion	non déterminé				
Point d'éclair	> 120 °C			DIN/ISO 2592	
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	0,6 Vol-%				
Limite supérieure d'explosibilité	6,5 Vol-%				
Pression de vapeur	< 0,1 hPa	20 °C			
Densité relative	0,82 g/cm ³	15 °C		DIN EN ISO 12185	
Densité en vrac	Aucune donnée disponible				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau					insoluble
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité (cinématique)	3,6 mm ² /s	40 °C			
Viscosité	non déterminé				
Test de séparation des solvants	non déterminé				
Teneur en solvant	non déterminé				
Teneur en eau	non déterminé				
Teneur en solides	non déterminé				
Indice de combustion	Aucune donnée disponible				
Sensibilité aux chocs	Aucune donnée disponible				
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible				
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible				
9.2. Autres informations	Aucune information disponible.				

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Températures élevées, sources d'inflammation, matériaux incompatibles

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.



RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 4150 mg/kg	rat		Données se rapportant au composant principal
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 2000 mg/kg	lapin		
CL50 aiguë par inhalation	> 5,28 mg/l (4 h)	rat		
Irritation de la peau	Non irritant.			
Irritation des yeux	Non irritant.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			
Sensibilisation des voies respiratoires	non sensibilisant			

Toxicité subaiguë - Cancérogène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Toxicité subaiguë				aucune
Toxicité subchronique				aucune
Toxicité chronique				aucune
Mutagène				aucune
Térogène				aucune
Cancérogène				aucune

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Dégradabilité physico-chimique	Aucune donnée disponible			
Biodégradabilité	60,7 % (28 d) Le produit est biodégradable.		OCDE 301 F	Facilement dégradable.
Dégradabilité facile	Aucune donnée disponible			
Élimination biologique	Aucune donnée disponible			
Dégradabilité selon WRMG	Aucune donnée disponible			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte-tenu du coefficient de partage octanol/eau (log K o/w), accumulation dans les organismes possible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

Comportement dans les stations d'épuration

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets

12 01 07*

Nom du déchet

huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions)

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.



RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transporter dans des conteneurs fermés, droits et sûrs. Conseils pour une manipulation sans danger: voir sections 6 - 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport maritime IMDG

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 0 %

(composants organiques volatils)

Réglementation nationale

Remarques relatives à la limitation d'activité

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes ou allaitantes.

Prescriptions, limitations et interdictions diverses

BGR 190 (reglas para el uso de protección respiratoria)

BGR 192 (règles pour l'utilisation de la protection des yeux et du visage)

BGR 195 (Règles d'utilisation des gants de protection)



Classe de danger pour l'eau	1	Mélange WGK légèrement dangereux pour l'eau
------------------------------------	---	--

Ordonnance relative aux incidents	Aucune donnée disponible
--	--------------------------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.